

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 035-200011062-20261001-14092026DCOM-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 21/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 21/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNault, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BERTRAND Sylvain qui a donné pouvoir à Madame MOUAFFIK Camélia. Madame GAUDIN Valérie qui a donné pouvoir à Madame GORJU Rozenn.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 14.09/2026 : TRANSFERT BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la construction d'une mairie – bibliothèque et salle associative, il est nécessaire de déplacer le local technique.

Deux devis concernant la maîtrise d'œuvre pour ce déplacement ont été demandés :

- CRESTO INGENIERIE concernant la mission de base pour un montant de 6 239,00 € HT, soit 7 483,31 € TTC ;
- CELESTE Architecture concernant la mission de base pour un montant de 10 500,00 € HT, soit 12 600,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE le devis de CRESTO INGENIERIE pour un montant de 6 239,00 € HT, soit 7 483,31 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**
- **DIT que la dépense sera imputée au compte 231 – Opération 42 – Redynamisation centre bourg mairie – bibliothèque – salle.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché (ou notifié) le :

01 OCT. 2026

- Transmis au représentant de l'Etat le :

01 OCT. 2026